

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1887-1888.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. Pigeolet, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Un détenu à la Maison pénitentiaire de Louvain signale des abus qui se commettraient dans cet établissement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 2. — Des industriels d'Ixelles appellent l'attention du Sénat sur la situation déplorable qui leur est faite au point de vue des transports par l'insuffisance des installations de la gare du Luxembourg.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 3. — Le sieur Jacobs, ancien secrétaire de la commune de Haesdonck (Flandre orientale), expose que la situation de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux permet d'augmenter le chiffre des pensions de ces fonc-

tionnaires calculé suivant les bases de la loi du 30 mars 1861 ; il réclame l'intervention du Sénat pour obtenir la revision de cette loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 4. — Le Conseil communal d'Anderlecht émet le vœu de voir les Chambres législatives prendre, dans le plus bref délai possible, les mesures légales complémentaires jugées indispensables pour régler efficacement la vente et réprimer les falsifications et sophistications des denrées alimentaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en appelant sur ce sujet leur attention toute particulière.

M. Montefiore Levi, 2^e Rapporteur.

N° 5. — Des habitants de Vivegnis (province de Liège), se plaignent des erreurs qui se commettent journellement dans la remise de la correspondance entre leur village et Vivegnis, faubourg de Liège ; pour remédier à cet état de choses, les pétitionnaires demandent que leur commune soit à l'avenir désignée sous la dénomination de « Vivegnis-sous-le-Fort. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 6. — Par pétition datée de Paris, le sieur Mertz soumet à la Législature un système de conversion et de remboursement de la Dette belge consolidée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

M. Hardenpont, 3^e Rapporteur.

N° 7. — Des cultivateurs de la commune de Wytschaete (arrondissement d'Ypres), prient la Législature de rétablir l'impôt sur le tabac, en prenant pour base l'étendue du terrain planté et en fixant cet impôt à 150 francs l'hectare

au maximum ; les mêmes pétitionnaires réclament également le maintien ou une augmentation des droits d'entrée existant actuellement sur les tabacs étrangers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 8. — Par pétition datée d'Anvers, des importateurs, négociants et fabricants de tabac appuient le vœu, exprimé à diverses reprises par les associations agricoles, de voir diminuer ou supprimer le droit d'accise sur le tabac indigène ; tout en appuyant ce vœu, les pétitionnaires font observer que si à la réduction ou à la suppression de l'impôt sur la culture indigène ne correspondait pas une même réforme de l'impôt sur les tabacs étrangers, cette mesure serait la ruine de leur commerce et de leur industrie.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, avec prière d'un prompt examen.

N° 9. — Les président et secrétaire du Syndicat des fabricants et négociants de tabacs et cigares de l'agglomération bruxelloise prient la Législature d'adopter les modifications ci-après à la loi du 20 mai 1846, sur les ventes publiques en détail de marchandises neuves :

« *Article premier.* — Sont interdites les ventes en détail de toute espèce de » marchandises neuves dans les *salles de ventes et autres lieux publics*, soit que » ces ventes se fassent à cri public, aux enchères, au rabais, à l'*amiable*, soit à » prix fixe proclamé ou *affiché* ou de *quelque autre manière*, avec ou sans » l'assistance des officiers ministériels.

» *Art. 2.* — 11° Ajouter après les mots : « par quantités de même » espèce, » les mots.... « *et de même valeur.* »

» Ajouter un article interdisant de détourner de leur destination les locaux » ou dépendances des salles de ventes en en faisant soit un débit, soit un magasin de marchandises neuves. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 10. — Les président et secrétaire du Syndicat des fabricants et négociants de tabacs et cigares de l'agglomération bruxelloise exposent que, dans une réunion tenue à Wervicq, le 4 décembre 1887, des planteurs de tabac ont exprimé le vœu de voir réduire ou supprimer le droit d'accise sur le tabac indigène.

Tout en appuyant ce vœu, le syndicat fait observer que si la réduction ou la suppression de l'impôt sur le tabac indigène ne devait pas avoir pour corollaire

une réduction proportionnée sur les tabacs exotiques, la mesure serait ruineuse pour leur industrie, si éprouvée par la loi de 1883.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 11. — En vue de favoriser la culture du tabac, les président et secrétaire de la Chambre de Commerce et des fabriques d'Arlon appuient auprès du Sénat le vœu émis par la plupart des cantons agricoles du pays, de voir abolir, au moins momentanément, l'impôt qui frappe cette culture industrielle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 12. — Les président, secrétaire et rapporteur du Syndicat du tabac, à Bruxelles, exposent les considérations dont il y aurait lieu de tenir compte lors de la revision de la législation en vigueur sur l'industrie du tabac et formulent les desiderata suivants :

1° Exonération du droit d'accise aux cultures de 100 plants ne comprenant que les cultures de cette importance et ne pouvant s'étendre au-delà d'une seule tête par ménage ;

2° Accise sur les tabacs indigènes réduite à un centime par plant ou 150 francs par hectare, taux existant sous l'empire de la loi de 1879 ;

3° Droits d'entrée sur les tabacs exotiques réduits à 40 francs par 100 kilogrammes ;

4° Ristourne à la sortie des droits d'entrée jusqu'à concurrence de 30 francs par 100 kilogrammes ;

5° Droits d'entrée sur les cigares et cigarettes de provenance étrangère, portés à 900 francs par 100 kilogrammes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 13. — Les président et secrétaire de l'Association de Courtrai et des arrondissements limitrophes pour la défense des intérêts de l'agriculture, prient le Sénat de prendre en considération la triste situation faite aux planteurs de tabac par suite de l'impôt par plant de tabac et d'adopter les mesures suivantes :

1° Remplacer l'impôt par plant de tabac par un droit de 150 francs par hectare ;

2° Maintenir les droits sur les tabacs étrangers ;

3° Supprimer l'exemption de droits que la loi concède pour les cultures de 150 plants.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

M. le Comte **Emile d'Oultremont**, 4^e Rapporteur.

N° 14. — Par pétition datée de Vilvorde, Anna Loquet expose qu'étant sous la surveillance de la police pendant un an encore, il lui est interdit d'habiter Bruxelles; elle sollicite l'intervention du Sénat pour que cette défense soit levée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 15. — Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Omezée demande que les pensions des instituteurs soient exclusivement mises à la charge de l'Etat et, subsidiairement, que les communes ne soient tenues à ce paiement que jusqu'à concurrence d'un cinquième.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avec prise en considération, s'il y a lieu.

N° 16. — Le sieur Dokens, Joseph, de Neerheylissem, sollicite l'intervention du Sénat à l'effet d'être réintégré dans son ancienne position de facteur des postes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. **Van Ockerhout**, 5^e Rapporteur.

N° 17. — Des gardes-champêtres de l'arrondissement d'Ypres demandent la création d'une caisse de pension ou leur affiliation à la Caisse des secrétaires communaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 18. — Les président et secrétaire de la Ligue des Intérêts matériels de la ville et de l'arrondissement de Bruges signalent l'insuffisance notoire des moyens de communication de Bruges avec la mer. Pour remédier à cette situation désastreuse qui est faite au commerce et à l'industrie de leur cité, les pétitionnaires prient le Gouvernement de garantir, dans une certaine mesure, les capitaux qui s'engageront dans la construction d'une voie nouvelle de communication avec la mer ou bien de prendre à sa charge l'exécution de ces travaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 19. — Les président, secrétaire et trésorier du « Libérale Vlaamsche Bond » d'Anvers prient la Législature de décider que la Belgique participera à l'Exposition Universelle de 1889, à Paris, à laquelle toutes les nations sont conviées à prendre part.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, cette question ayant reçu une solution.

N° 20. — Les président, vice-présidents, secrétaires et trésorier de la Société « Burgers Vereeniging » de Gand demandent :

1° La suppression du privilège de l'électorat pour les fonctionnaires ;

2° La simplification de l'examen de capacité électorale, de façon à le rendre accessible à chacun sans l'obligation d'avoir fait six années d'études dans l'enseignement officiel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 6^e Rapporteur.

N° 21. — Par pétition datée d'Ingelmunster, le sieur Henri Guesnet soumet à la Législature un nouveau système électoral.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 22. — Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Charleroi transmet

(7)

copie d'une délibération du Conseil communal, en date du 14 août dernier, protestant contre le Projet de Loi portant répression de la provocation à commettre des crimes et des délits.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 23. — Le sieur Auguste De Roose, à Anvers, ancien préposé des douanes, mis à la retraite à la suite d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions, expose que la pension de 300 francs qui lui est allouée est absolument trop minime pour suffire aux besoins de la vie ; il demande un secours en attendant que le Gouvernement veuille bien majorer le taux de sa pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 24. — Les président et membres du comité de l'Association libérale et Union Constitutionnelle de l'arrondissement de Bruxelles exposent les considérations qui militent en faveur d'une modification à apporter au régime du ballottage établi par les lois électorales et prient la Législature de voter la disposition additionnelle suivante à l'article 171 du Code électoral : « Il ne peut être admis au ballottage plus de candidats appartenant à une même liste qu'il n'y a de sièges à conférer. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Président,
Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.